

## Compte rendu de la séance du Conseil administratif du mardi 25 janvier 2022

Afin de prévenir tout risque de contamination en cette période de pandémie, il a été décidé au sein du Bureau de réunir le Conseil administratif de l'Association des Membres de l'ordre des Palmes académiques en visioconférence le 25 janvier 2022, sur convocation adressée en date du 5 du mois. C'est sous la présidence de madame Martine Fondeur que s'est tenue la séance à partir de 9 h 30 (séance rendue possible grâce à l'appui technique de son époux Bernard).

Présents autour de la table virtuelle : Martine Fondeur (présidente), Ghyslaine Lasbleiz (vice-présidente), Claudine Colin (trésorière), Francine Obry (secrétaire), Jean Chalvin (secrétaire adjoint), Michel Bettan, Philippe Jamet, Gérard Joannès, Michelle Jovenaux, Jean-Marie Lelong, Jean-Paul Lesueur, Philippe Papet, Brigitte Paque.

Absents excusés : Annie Becquerelle, Jean-Yves Bonnard, Claude Boulet, Bernard Geisen (président d'honneur), Françoise Graux-Chini, Paula Lucas, Françoise Ould (vice-présidente).

Françoise Ould a donné pouvoir à Martine Fondeur.

La séance s'est ouverte par un mot de bienvenue de madame la présidente qui a présenté de vive voix ses meilleurs vœux (ainsi que ceux du Bureau) à tous les administrateurs. Elle a envoyé aux différentes autorités académiques et régionales une vingtaine de cartes de vœux, illustrées d'un dessin (primé lors d'un concours) d'élèves de maternelle de La Croix-Saint-Ouen.

Elle nous informe qu'elle s'est rendue au collège Jules-Michelet de Creil pour assister à un cours de musique de madame Divana'ch; le chœur des collégiens du conservatoire de Creil étant en effet susceptible d'intervenir lors d'une de nos prochaines rencontres solennelles.

L'ordre du jour s'énonçait ainsi :

- Approbation du compte rendu du Conseil administratif du 18 novembre dernier
- Informations sur la C.R.P.A.
- Présentation du bilan financier 2021
- Organisation des jurys de concours
- Préparation de l'A.G.
- Ambitions 2025
- Propositions de sorties
- Dates à retenir

### **Approbation du dernier Conseil administratif du 18 novembre 2021 :**

Le compte rendu du Conseil administratif du 18 novembre dernier est approuvé par le Conseil à l'unanimité.

### **C.R.P.A.:**

Seuls 7 récipiendaires s'étaient inscrits pour la cérémonie de remise des médailles initialement prévue le vendredi 21 janvier dernier. Comme il en avait été décidé lors du dernier conseil

administratif, puisque moins de 10 récipiendaires ont jugé bon de répondre à l'invitation que nous leur avons lancée, la cérémonie a été annulée. La date, celle d'un vendredi soir, n'ayant pas été jugée favorable par la majorité des administrateurs, il est décidé de reporter la cérémonie un mercredi après-midi fin novembre, le 30 novembre plus exactement, (afin de s'assurer de la présence de la DASEN, madame Compagnon, empêchée pour raisons familiales d'être présente un samedi).

La liste des récipiendaires de l'année 2022 sera fournie par Mme Compagnon début septembre. Il ne reste plus qu'à choisir un lieu propice, en privilégiant la ville de Beauvais. Cette tâche incombera aux membres élus du prochain conseil administratif.

### **Bilan financier**

Claudine Colin, en sa qualité de trésorière, présente le bilan financier 2021 qui sera envoyé aux adhérents et détaillé lors de l'assemblée générale du 30 mars prochain :

Recettes : 11283 euros  
Dépenses : 11 232,57 euros  
Excédent : 50,43 euros

Elle se réjouit de compter 9 adhérents de plus cette année.  
Elle trace un bilan prévisionnel pour 2022, qui peut se lire ainsi :

Sur le chapitre dépenses :  
2400 euros qui seront distribués lors des différents concours  
650 euros de frais de fonctionnement  
250 euros de dons aux associations telles que l'A.D.P.E.P.

Sur le chapitre recettes :  
2300 euros que nous reverse le National  
350 euros qu'apportent à la section départementale les sympathisants  
300 euros de bénéfices (tombola) lors de l'A.G.  
100 euros de bénéfices lors de la C.R.P.A.  
250 euros de prélèvement de la réserve

### **Jurys de concours**

Le jury « Plaisir d'écrire » se réunira le 1er mars prochain chez Françoise Graux-Chini à Beauvais.  
Il sera composé de :  
Martine Fondeur, Francine Obry, Claudine Colin, Ghyslaine Lasbleiz, Annick Becquerelle, Françoise Graux-Chini, Brigitte Paque.

Le jury qui jugera le concours de maths se réunira le 3 mars chez Martine Fondeur à Coye-la-Forêt.  
Il sera composé de :  
Martine Fondeur, Jean-Marie Lelong, Francine Obry, Ghyslaine Lasbleiz, Michel Bettan, Claudine Colin, Véronique Uzan, Danielle Scolan.

Le président national Jean Pierre Polvent souhaiterait qu'il y ait dans les jurys des concours nationaux la présence d'élèves ayant réussi l'année précédente à ces concours.  
Jean Chalvin suggère qu'un enseignant, qui aura permis à l'une de ses classes ou à l'un de ses élèves de remporter un prix, puisse participer l'année suivante à un jury sur le même type d'épreuve.  
Pour le concours « Plaisir de dire », le Bureau national préconise qu'il n'y ait qu'un seul candidat par classe de 3e. La date limite d'inscription à ce concours est fixée au 11 février. Après une première

sélection, 5 candidats sont retenus. Le jury départemental désigne le candidat (ou la candidate) qui représentera le département devant le jury national sur les mêmes modalités que les années précédentes.

### **Assemblée générale électorale :**

La prochaine assemblée générale départementale de l'Amopa, qui sera électorale, se tiendra le 30 mars 2022 au lycée Amyot-d'Inville de Senlis. Martine Fondeville propose que le Conseil examine avec précision quelques points du déroulé de la journée (dont les principaux moments seront indiqués sur l'invitation que va envoyer la secrétaire Francine Obry aux adhérents).

Seront invités : la DASEN, le proviseur qui nous accueille, l'I.E.N. de circonscription, le maire (en l'occurrence la maire) de la ville de Senlis ou son représentant, le président national de l'Amopa ou son représentant, un membre du bureau des AMOPA de la Somme et de l'Aisne, le chef des travaux du lycée Amyot-d'Inville, la professeure d'arts plastiques appliqués du lycée

Le coût de cette journée s'élève à 20 euros, que chaque participant devra régler auprès de la trésorière Claudine Colin en répondant à l'invitation. Une professeure d'arts graphiques appliqués a fait travailler, comme convenu après l'entrevue que M. Fondeville et J. Chalvin ont eue à l'automne avec elle, une classe de seconde de ce lycée professionnel sur la confection d'un menu pour cette assemblée générale départementale. C'est pourquoi il est décidé de gratifier cette classe d'un chèque de 150 euros.

Quant au menu du déjeuner, il se déclinera ainsi pour 15 euros (avec en prime le café-viennoiseries de l'accueil) : apéritif aux couleurs de l'Amopa, entrée avec coquilles Saint-Jacques et foie gras, pour le plat principal, le magret de canard a été choisi de préférence à l'entrecôte (en évitant les poissons -daurade ou rouget- dans la mesure où sont proposées déjà des coquilles Saint-Jacques en entrée, fromages (brie et roquefort), une tatin en dessert avant le café digestif (sans le digestif toutefois...)

Moment toujours très apprécié, le tirage de la tombola, dont Solange Nourry et Michèle Bettan auront au cours de la matinée vendu les billets (2 euros pour un ticket, 10 euros pour 6 tickets) permettra d'attendre avec gourmandise le dessert.

Les rôles sont ainsi distribués :

Martine Fondeville et Françoise Ould accueillent les invités et les participants.

Brigitte Paque, Michelle Jovenaux, Claudine Colin s'occupent de l'accueil à la table du petit déjeuner.

Les secrétaires Francine Obry et Jean Chalvin font émarger les participants à l'accueil.

Comme décidé lors du précédent conseil, c'est la vice-présidente Ghyslaine Lasbleiz qui présidera le bureau de vote (c'est elle qui recevra le courrier propre aux élections). Le jour du vote, elle est accompagnée de l'administrateur Jean-Paul Lesueur (qui ne se représente pas) et de deux assesseurs, un sympathisant et un adhérent présents à l'assemblée (sans aucun lien de parenté avec un administrateur ou un candidat).

Pour plus de simplicité et de clarté, il est décidé de modifier la résolution prise lors du dernier conseil administratif à propos du bulletin de vote et de la façon de voter. On ne cochera pas les personnes que l'on voudra élire (ou réélire) mais on rayera la (les) personne(s) que l'on ne souhaite pas élire ou réélire. Le nombre maximum d'administrateurs est selon les statuts de vingt. Si la liste des candidats comporte plus de vingt noms, tout bulletin avec plus de vingt noms non rayés sera invalidé.

Jean-Marie Lelong a réalisé un clip d'accueil sur la section de l'Oise de l'Amopa et un bilan en images du mandat écoulé. Pour que ce bilan illustré des 4 dernières années ne soit pas considéré comme un outil de propagande électorale, il est décidé qu'il sera projeté après la clôture du scrutin, pendant le dépouillement des votes. La projection terminée, Ghyslaine Lasbleiz proclamera les résultats.

La section départementale peut fonctionner statutairement à moins de vingt administrateurs. A ce jour, on ne compte que huit candidatures.

Chaque adhérent se verra attribuer un badge à son nom. Il est fortement conseillé de porter ce jour-là la médaille pendante.

### **Ambitions 2025**

Le recteur a fait parvenir une note sous forme de projet académique (alignant 4 chapitres : savoirs-compétences, valeurs culture, équité sociale territoriale, parcours professionnels possibles.

Ces attitudes sont celles que nous adoptons depuis des années dans les démarches que nous faisons auprès des acteurs de l'Education. Rien de bien nouveau pour nous à l'Amopa-Oise. Si ce n'est que nous tenons à garder notre libre-arbitre dans le choix des projets que nous proposons. Michel Bettan rappelle à juste titre qu'il est d'usage que les DASEN ne soient pas élus à la présidence des sections départementales de l'Amopa, afin d'éviter l'emprise du politique dans les décisions de l'association. Notre force d'innovation réside dans notre indépendance avec le monde politique.

On pourra exposer dans les locaux du rectorat et/ou de l'inspection académique les activités pédagogiques que l'on a pu dans un passé récent susciter et faire aboutir auprès des acteurs de l'École, afin de démontrer que l'on est en plein accord avec les grandes lignes de ce projet.

Comme le précise Jean-Paul Lesueur, ce sera au nouveau conseil administratif élu en mars de décider s'il suit ou non les préconisations du rectorat.

### **Les prochaines dates à retenir :**

Le déjeuner traditionnel de début d'année, fixé initialement au 27 janvier, est, en raison des risques de contagion dus à l'épidémie toujours virulente, reporté au printemps. La date souhaitée par la majorité des administrateurs est celle du samedi 19 mars. En attente de l'accord avec le restaurateur de Gouvieux. L'inscription à ce déjeuner devra se faire impérativement avant le 1er mars.

Claudine Colin propose que nous mettions au programme de nos sorties cet automne (fin septembre-début octobre) un concert donné par une chorale (6 Amopaliens parmi les choristes) dans un lieu de prestige, par exemple à l'abbatiale de Saint-Jean-aux-Bois ou à l'abbaye d'Ourscamps. Les modalités devront être définies par le nouveau conseil administratif.

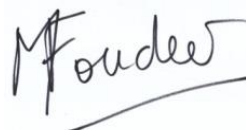
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 40.

**Rédaction : Jean Chalvin, secrétaire adjoint**

**Édition : Francine Obry, secrétaire**

Ce compte rendu est publié, après avoir été vérifié par les membres du Bureau présents et validé par madame la Présidente.

**Vu, la Présidente, Martine Fondeur**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Fondeur', with a horizontal line underneath.